

CHANGES IN COMMITTEE MEMBERSHIP

Notice having been filed pursuant to Standing Order 114(3), membership of committees was amended as follows:

Mr. Hughes for Mr. Edwards on the Legislative Committee on Bill C-68, An Act to amend the Yukon Placer Mining Act and the Yukon Quartz Mining Act and to make provision for the application of certain orders.

Mr. Stupich for Mr. Gardiner on the Legislative Committee on Bill C-74, An Act to amend the Fisheries Act and to amend the Criminal Code in consequence thereof.

Mr. Waddell for Mr. Blackburn (Brant) on the Legislative Committee on Bill C-58, An Act to amend the Young Offenders Act and the Criminal Code.

Mr. Cole for Mr. Hogue, Mr. Joncas for Mr. Jourdenais and Mrs. Feltham for Mr. Richardson on the Legislative Committee on Bill C-63, An Act to establish the Canadian Race Relations Foundation.

ADJOURNMENT

At 6.17 o'clock p.m., the House adjourned until tomorrow at 10.00 o'clock a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMITÉS

Avis ayant été déposé conformément à l'article 114(3) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Hughes en remplacement de M. Edwards sur la liste des membres du Comité législatif du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon et la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et portant application de certains décrets.

M. Stupich en remplacement de M. Gardiner sur la liste des membres du Comité législatif du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les Pêches et le Code criminel en conséquence.

M. Waddell en remplacement de M. Blackburn (Brant) sur la liste des membres du Comité législatif du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

M. Cole en remplacement de M. Hogue, M. Joncas en remplacement de M. Jourdenais et M^{me} Feltman en remplacement de M. Richardson sur la liste des membres du Comité législatif du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales.

AJOURNEMENT

À 18h17, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à dix heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.